

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'université de Tours 21 décembre 2009

Compte rendu B. Banoun & J. Fabbri.

En annexe conclusion du groupe de travail pour allègement du service des nouveaux Maîtres de Conférences (B. Banoun)

Le CA se tient exceptionnellement dans les nouveaux locaux de l'université issus de la caserne Beaumont, rue du plat d'étain. J. Fabbri demande en début de séance une vérification du quorum (la date choisie par le président n'est pas propice à la participation). Le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu du CA du 9.11.09

M-L Demonet indique qu'elle n'était pas d'accord avec le mode de répartition des crédits recherche. À Orléans, les équipes SHS et SST ont toutes le même coefficient.

J. Fabbri signale que les engagements du président de rendre les documents préparatoires au CA accessibles sur un site WEB et à documenter ceux-ci (très nombreux !) n'ont pas été tenus.

Développement durable (DD)

Rapport présenté par S. Crouzet. Débat : priorités dans les décisions ? p. ex. consommation des fluides ? rénovation de l'ancien ; inclure ou non les questions d'ordre social dans le développement durable ; problème des coûts ... **J Fabbri intervient pour soutenir, comme le rapport, une vision du DD qui intègre le « vivre ensemble », mais s'interroge sur les externalisations ou locations de matériel qui semblent privilégiées.**

Site internet

F. Brillet présente le bilan du travail qu'il a accompli en tant que chargé de mission depuis un peu plus de deux ans. La refonte du site de l'université étant en voie d'achèvement comme sa diffusion dans les composantes, il tenait à clore le dossier devant le CA.

Responsabilités et Compétences Elargies

L. Vaillant demande au CA de revoter car il n'y avait pas eu consultation du CTP lors du vote du printemps dernier. Il informe que le CTP a été consulté le 15.12 et donne le résultat du vote (15 pour, 4 contre, 1 abstention). Il évoque aussi les discussions « techniques » avec ministère :

- Plafond d'emplois : 1874 ; 2022 si on inclut ATER, post-doc, etc. : + contractuels = 2248 en tout.
- Masse salariale intégrée ;
- Négociation du GVT (glissement-vieillesse technicité) : positif à Tours de 1,22% pour biatoss et 0,26 pour EC ; = 0,5 % pour l'ensemble de la masse salariale ; négociation terminée avec le ministère.
- Dotation pour Assedic augmentée de 410.000 euros.
- Augmentation de 50.000 euros de montant indemnitaire.

J. Fabbri intervient pour dénoncer les manœuvres auxquelles sont soumises les universités. On est loin de l'autonomie, mais de plus en plus dans le dirigisme technocratique : la preuve en est le trompe l'œil du « grand emprunt » qui n'apportera aucun emploi supplémentaire de titulaire alors que ce sont là les besoins. Il rappelle que lors du vote précédent du CA, sans que les personnels soient

appelés à discuter des avantages supposés de ce dispositif qui est l'un des axes majeurs de la loi LRU, le président avait à la fois précipité le vote et fait cerner le lieu du CA par les forces de police...J. Fabbri avait soulevé le risque de contentieux que faisait courir la non consultation du CTP. Une fois de plus, il invite le président à prendre en compte les analyses et observations formulées par les deux seuls élus minoritaires (BB et JF).

Vote : 2 contre. (pas de procuration ni des étudiants, ni personnels techniques absents)

Curieusement le président donne la parole au Cabinet « KPMG » (7000 salariés en France) présent pour expliquer le dispositif nouveau (loi LRU) de la certification des comptes par des commissaires aux comptes.

J Fabbri s'étonne de cette intrusion de non membres du CA dans les débats. Il en conteste la forme et le fond.

Affaires financières

Vote sur les plafonds d'emploi

Présentation budget 2010 : le premier en « format RCE ».

Commission des moyens

Informations par le président

Mastérisation :

Vote à l'unanimité d'une motion élaborée en séance à partir de celle de l'UFR lettres langues, de celle de l'IUFM du val de Loire, du CA de l'université d'Orléans, de propositions de L Vaillant et J Fabbri

Politique générale

Fondation Rabelais (nouvelle modification). Toujours vote contre de BB et JF

Statuts du PRES : nouvelle version remise en séance ! on ne vote pas aujourd'hui.

Le nouveau texte vise à inclure dans les membres « fondateurs » du PRES à la fois 4 écoles d'ingénieurs (ENI Bourges, ENIVL (Blois), ESCEM (privé), ENSPN (Blois)) et les deux CHRU de Tours et Orléans. Les Ecoles bénéficieraient dans le CA du PRES de 4 voix, autant que l'université de Tours !

- E. Lesigne : conteste le mot « grandes écoles » ; note que le nombre de représentants est très élevé (autant que chacune des deux universités, alors qu'en nombre et en recherche elles sont réduites) → les équilibres sont rompus.
- **J. Fabbri : partage ce point de vue. Cette nouvelle composition du CA du PRES est un non-sens. Les écoles ont au plus ensemble 150 EC alors que l'université de Tours en a seule plus de 1000 et Orléans un peu moins...les offres de formation ne sont pas comparables. Il appelle à rejeter ce dispositif malgré les pressions du ministère qui veut faire des PRES un outil de reconfiguration global de l'enseignement supérieur.**
- Réponse LV : nombre de représentants : c'est un compromis sur l'ensemble des membres. On ne peut répartir à la proportionnelle. De cette manière les deux universités ont la majorité dans tous les cas.
- E. Rouxel (ESCEM) : bon compromis ;
- B. Delaunay : ne pourrait-on pas augmenter le nombre des représentants de chaque université, tout en restant à 4 pour les écoles. LV : légalement on peut aller au-delà de 30 ; c'est une question de symbolique plus que de fonctionnement.

- F. Brillet : il y a aussi un risque lié au bon fonctionnement ou non des deux universités ensemble. LV : chaque uni reste autonome ; ce n'est pas un PRES fusion.

Convention avec ENP (école nature paysage de Blois) : approuvée unanimité.
Vote statuts UFR droit : reporté

CR CEVUs novembre et décembre et CR CS du 17.11

Taux pour la PES + procédure d'attribution de prime (CS restreint du 19.1.)

J. Fabbri : Tout en redisant l'opposition de principe à la logique des primes souligne l'importance du regard extérieur (évaluation non locale fondée sur les disciplines, qu'il conviendrait de rendre plus démocratique en les appuyant sur les sections du CNU) qui peut durer encore au moins 3 ans ; il faudrait continuer dans ce sens : l'université doit en prendre l'engagement. M. Isingrini : le CS et le CA devront se prononcer pour la PES 2010.

- procédure de classement des demandes notées B : sera proposée au CS du 19.1.
E. Lesigne :

- il faut des expertises extérieures ; pour le classement des « B », le CS devra voir le dossier ;

- l'information est-elle transmise au candidat ? le VP proposera qu'elle soit communiquée au candidat.

- il y a un danger si on attribue prime en fonction de l'administration de la recherche plus que de la qualité de la recherche elle-même.

M.L. Demonet :

- les PR 1^{re} cl vont voir leur prime baisser de 1600 euros

- pour les IUF (10 à 15000 euros) : ce sera dans l'enveloppe globale.

Primes de charges administratives

Le tableau nominal par catégories (PU, MCF, autres) est soumis au vote. Dans la continuité des interventions lors de précédents CA, JF et BB expriment un vote contre.

* * *

Décharge des MCF entrants (CR de B. Banoun)

- réunion du groupe de travail sur la décharge des MCF nouvellement recrutés.

Cette réunion est provoquée par la détermination des élus UPUP-UPC au CA et au CS de voir appliquer un dispositif très largement réclamé : Etats généraux de Grenoble, plateformes électorales des deux listes en présence lors des scrutins de Tours en 2008, vote du CS en juin.

Rappel par A Roncin

- mise en place à prévoir pour rentrée prochaine
- Décharge en heure de cours uniquement
- Combien d'heures ?
- Tous les jeunes MCF ou une partie ? les MCF qui ont fait leur thèse ici ou ont été ATER sont-ils éligibles ?
- A demandé que le CEVU soit présent (présence Nadine Imbault + Sandrine Dallet-Choisy et V. Castellotti)

Rappel M. Isingrini

- Projet proposé dès le programme électoral de L Vaillant

- Cela se fait à Poitiers et Orléans entre autres : cf incitation du ministère pour alléger durant les 2 premières années le service des MCF pour qu'ils ne se détachent pas de la recherche.
- Dispositif qui valoriserait le poste au moment du recrutement (à Poitiers ou Orléans : cela arrive un peu après : 2 ou 5 ans après) ; projet à Tours : 1^{re} et 2^e année. – donc valoriser le poste avant le recrutement (un poste avec recherche et projet recherche spécifique)
- Idée de cofinancement entre CS et labo (50% pour chacun)
- 1^{re} réflexion au CS avec vote indicatif (car pas à l'ordre du jour du conseil où cela a été discuté et seulement un premier débat): plutôt financer tous les MCF entrants : 1/3 décharge pour tt le monde : arguments : labos SHS auraient du mal à suivre ; 2^e argument : « égalité ».
- D'où : proposition du groupe de travail pour « avancer davantage »
- Position du VP : le débat retournera au CS.
- Il faudrait associer les directeurs de composante pour la question des compensations horaires.

Conclusion après tour de table et discussion.

- **On s'achemine vers : 48 h de décharge pour tous les nouveaux MCF en 1^{re} année ; projet recherche et pédagogie élaborée par équipe recherche et équipe pédagogique (en amont du recrutement) et précisé en concertation avec le nouveau recruté ;**
- **Projet à déposer en cours de première année en fonction pour une demande de décharge pour recherche en 2^e année ; sera examiné par le CS.**